


Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 22 AVR. 2024 
ID : 080-218003580-20240411-DEL1104202444-DE

L'an deux mil vingt quatre, le jeudi 11 avril, vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Médiathèque, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
22	17	21
		Pour : 21
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BONAY Catherine, M. CARETTE Christian, Mme CARON Monique, Mme CHETTAB Carole, Mme COURTAUD Nicole, Mme DACHEUX Dominique, Mme DESTOOP Nathalie, M. DUBOIS Christian, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. MONGNE Jean-Paul, Mme NORMAND Edith, M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine, M. TETIER Pascal, M. THOREL Michel, Mme TRAULET Delphine

Procuration(s) :

M. BUCHON Gérard donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, M. ROIX Samuel donne pouvoir à Mme TRAULET Delphine

Date de la convocation
04 avril 2024

Etai(en)t absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Date d'affichage
18 avril 2024

Etai(en)t excusé(s) :

M. BUCHON Gérard, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier, M. ROIX Samuel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 avril 2024

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme CARON Monique

18 avril 2024
et publication du
18 avril 2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 3 020 241,23

Recettes : 3 020 241,23

Fonctionnement

Dépenses : 4 659 261,45

Recettes : 4 659 261,45

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	3 359 941,23	(dont 339 700,00 de RAR)
Recettes :	3 359 941,23	(dont 339 700,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	4 659 261,45	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	4 659 261,45	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Gamaches, le 16 avril 2024

le(s) secrétaire(s) de séance



MAIRE MONGNE Jean-Paul

A. Caron